
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 27 FEVRIER 2020****L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT-SEPT FEVRIER,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, convoqué par lettre à domicile le 21 février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Françoise LE GOFF, Vice-présidente, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Françoise LE GOFF, Maxence HENRY, Véronique CHAUVEAU, Claudette DAGUIN, Alima TAHIRI, Rose-Marie VERON, Nicole BERNARDIN, Annick JAILLET, Antoine MASSON, Anne-Marie POTOT.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Gilles GROUSSARD, Alain PAGANO (pouvoir à Rose-Marie VERON), Benoit AKKAOUI, Olivier FARIBEAULT, Raphaëlle GINER.

OBJET : Vie associative – Subventions sur projets aux associations – Attribution – Exercice 2020

Madame la Vice-présidente expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose d'examiner les demandes d'associations sollicitant une subvention sur projet auprès du CCAS sur l'exercice budgétaire 2020.

Le tableau joint en annexe précise l'association, l'objet de la demande et le montant proposé.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration attribue, à l'unanimité, les subventions sur projets, dans le cadre du « Contrat de Ville Unique » et les « Autres subventions sur projet », référencées en annexe, pour un montant total de **16 180 €**.

Ces dépenses sont inscrites au chapitre 65 « Subventions sur projets » (Imputation 6574//5236, nature : 4299) du budget principal 2020 du CCAS.

Françoise LE GOFF
Vice-présidente

